FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange	51604A Rev B
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun(e)(s).
Date d'émission	le 15-09-10
Numéro de version	06
Date de révision	le 05-07-16
Date d'entrée en vigueur de la nouvelle version	le 29-05-16

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Impression jet d'encre
Utilisations déconseillées	Aucun connu.
Identification de la société	HP France SAS 1 ave Du Canada, Building A Les Ulis France 91947 Numéro de téléphone 0 820 211 211 HP Inc. health effects line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209 (Ligne directe) 1-760-710-0048 HP Inc. Customer Care Line (Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836 (Ligne directe) 1-208-323-2551 Courrier électronique : hpcustomer.inquiries@hp.com Numéro d'appel d'urgence + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé humaine

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317 - Risque de réaction cutanée allergique.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Catégorie 2 (Reins)	H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquettage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient : Eau, Ethylène glycol, Food Black 2 Tetramethylammonium Salt, Hexanediol 1,2, pyrrolidone-2

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Avertissement

Mentions de danger

H317	Risque de réaction cutanée allergique.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Rein) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence

Prévention

P280 - Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.
P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols.

Réaction

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 - En cas d'irritation de la peau ou d'urticaire: Demander un conseil médical/des soins.
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage

Donnée inconnue.

Élimination

P501 — Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Aucun(e)(s).

2.3. Autres dangers

Les risques de surexposition à ce produit s'effectuent par contact avec la peau et les yeux.
Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation de vapeur et l'ingestion ne sont pas des voies d'exposition pertinentes.

Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière.
Contient Food Black 2 acid salt.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques
Eau	30-40	7732-18-5 231-791-2	-	-	
Classification : -					
pyrrolidone-2	<30	616-45-5 210-483-1	01-2119475471-37-XXXX	-	
Classification : Eye Irrit. 2;H319					
Ethylène glycol	<25	107-21-1 203-473-3	01-2119456816-28-XXXX	603-027-00-1	#
Classification : Acute Tox. 4;H302, STOT RE 2;H373					
Hexanediol 1,2	<7.5	6920-22-5 -	01-2119987321-35-XXXX	-	
Classification : Eye Irrit. 2;H319					
Food Black 2 Tetramethylammonium Salt	<5	116340-05-7 405-170-3	01-0000015470-78-XXXX	611-020-00-X	
Classification : Acute Tox. 3;H301, Skin Sens. 1;H317, Aquatic Chronic 3;H412					

Remarques sur la composition

Cette cartouche d'encre contient une formule d'encre aqueuse.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales

Donnée inconnue.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Placer à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

En cas d'ingestion d'une quantité importante, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée inconnue.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée inconnue.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Donnée inconnue.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Produit chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Donnée inconnue.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers Donnée inconnue.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie Donnée inconnue.

Méthodes particulières d'intervention Aucun n'est établi.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Porter l'équipement personnel de protection approprié.

Pour les secouristes Donnée inconnue.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Ne pas déverser dans l'eau de surface, ni dans un système d'évacuation des eaux usées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Endiguer le matériau renversé si cela est possible. Absorber avec un absorbant inerte tel que de l'argile sèche, du sable ou du sol à diatomées, des agents de sorption du commerce ou récupérer au moyen de pompes.

6.4. Référence à d'autres sections Donnée inconnue.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur et du froid extrêmes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Donnée inconnue.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Type	Valeur
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	VLCT	104 mg/m3
		40 ppm
	VME	52 mg/m3
		20 ppm

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	VLE	104 mg/m3	Vapeurs.
		40 ppm	Vapeurs.
	VME	52 mg/m3	Vapeurs.

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Type	Valeur	Forme
		20 ppm	Vapeurs.

Limites biologiques Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures de suivi recommandées Donnée inconnue.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	Consommateurs	Cutané	53 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	7 mg/m3	Long terme local
	Travailleurs	Cutané	106 mg/kg	Long terme systémique
		Inhalation	35 mg/m3	Long terme local
Hexanediol 1,2 (CAS 6920-22-5)	Travailleur	Inhalation	123 mg/m3	Long terme systémique
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Consommateurs	Cutané	6 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Cutané	167 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Inhalation	17.1 mg/m3	Long terme systémique
		Oral	5.2 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Oral	33.3 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
	Travailleurs	Cutané	277 mg/kg bw/d	Court terme aiguë systémique
		Cutané	10 mg/kg bw/d	Long terme systémique
		Inhalation	57.8 mg/m3	Long terme systémique

Concentrations prévisibles sans effet (PNEC)

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)	Sans objet	CNTP	199.5 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	1 mg/l	
		eau douce	10 mg/l	
		Intermittant	10 mg/l	Communiqués
		Sédiment	37 mg/kg	eau douce
		Sédiment	3.7 mg/kg	Eau de mer
		Sol	1.53 mg/kg	
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)	Sans objet	CNTP	10 mg/l	Station d'épuration
		Eau de mer	0.05 mg/l	
		eau douce	0.5 mg/l	
		Intermittant	0.5 mg/l	Communiqués
		Sédiment	0.4205 mg/kg	eau douce
		Sol	0.0612 mg/kg	

Directives au sujet de l'exposition Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.

France – INRS : Désignation « Peau »

Ethylene glycol (CAS 107-21-1) Résorption via la peau

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Utiliser dans une zone correctement ventilée.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales Utiliser des protections individuelles pour réduire les risques d'exposition de la peau et des yeux.

Protection des yeux/du visage Donnée inconnue.

Protection de la peau

- Protection des mains Donnée inconnue.

- Divers Donnée inconnue.

Protection respiratoire Donnée inconnue.

Risques thermiques Donnée inconnue.

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux recommandations en matière d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Donnée inconnue.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État physique	Liquide.
Couleur	Noir.
Odeur	Donnée inconnue.
Seuil olfactif	Donnée inconnue.
pH	7 - 7.4
Point de fusion/point de congélation	Donnée inconnue.
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition	Non déterminé
Point d'éclair	> 93.3 °C (> 200.0 °F) Coupelle fermée
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée inconnue.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
limite inférieure d'inflammabilité (%)	Non déterminé
limite supérieure d'inflammabilité (%)	Donnée inconnue.
Pression de vapeur	Donnée inconnue.
Solubilité(s)	
Solubilité (dans l'eau)	Soluble dans l'eau
Solubilité (autre)	Donnée inconnue.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée inconnue.
Température d'auto-inflammabilité	Donnée inconnue.
Température de décomposition	Donnée inconnue.
Viscosité	Donnée inconnue.
Propriétés explosives	Donnée inconnue.
Propriétés comburantes	Donnée inconnue.
9.2. Autres informations	
COV (% en poids)	< 578 g/l

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Donnée inconnue.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Ne se produit pas.
10.4. Conditions à éviter	Donnée inconnue.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Lors de la décomposition, ce produit risque de rejeter des émanations d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et/ou d'hydrocarbures de faible poids moléculaire.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Donnée inconnue.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Corrosion ou irritation de la peau	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Blessure ou irritation grave des yeux	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagénicité des cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite à une exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible suite des expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Composants	**Espèce**	**Résultats d'essais**
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	9530 mg/kg
Divers		
DL50	Rat	2800 mg/kg
	Souris	5.8 g/kg
Oral		
DL50	Chat	1650 mg/kg
	Chien	5500 mg/kg
	Cochon d'Inde	8.2 g/kg
	Rat	5.89 g/kg
	Souris	14.6 g/kg
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)		
Aiguë		
Oral		
DL50	Cochon d'Inde	6500 mg/kg
	Rat	6500 mg/kg

Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Donnée inconnue.
Autres informations	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit		**Espèce**	**Résultats d'essais**
51604A Rev B			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	> 750 mg/l, 96 heures

Composants		**Espèce**	**Résultats d'essais**
Ethylène glycol (CAS 107-21-1)			
Aquatique			
Poisson	CL50	Tête-de-Boule	8050 mg/l, 96 heures
pyrrolidone-2 (CAS 616-45-5)			
Aquatique			
Crustacé	CE50	Puce d'eau (daphnia pulex)	13.21 mg/l, 48 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Donnée inconnue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Donnée inconnue.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Ethylène glycol	-1.36
pyrrolidone-2	-0.85

Facteur de bioconcentration (BCF) Donnée inconnue.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée inconnue.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Donnée inconnue.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Donnée inconnue.

Emballages contaminés Donnée inconnue.

Code des déchets UE Donnée inconnue.

Informations / Méthodes d'élimination Ne pas jeter avec les autres déchets de bureau. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau.
Mettre les déchets de matériau au rebut conformément aux réglementations locales, provinciales, nationales et fédérales en matière de protection de lenvironnement.
S'assurer que la collecte et la mise au rebut sont effectuées par un gestionnaire de déchets agréé approprié.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IATA

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

IMDG

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

ADR

Non réglementé comme une marchandise dangereuse.

Autres informations Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listé.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation

N'est pas listé.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

Non réglementé.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

Non réglementé.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Non réglementé.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Ethylene glycol (CAS 107-21-1)
Food Black 2 Tetramethylammonium Salt (CAS 116340-05-7)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

Food Black 2 Tetramethylammonium Salt (CAS 116340-05-7)

Autres réglementations	Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.
Autres informations	Cette fiche de données de sécurité est conforme aux spécifications du Règlement (CE) N° 1907/2006. Dispositions particulières : Règlementation (CE) N°1907/2006 du Parlement et du Conseil Européen concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions relatives aux produits chimiques (REACH), établissant une Agence Européenne des Produits Chimiques, amendant la Directive 1999/45/CE et rejettant la Règlementation du Conseil (CEE) N°793/93 et la Règlementation de la Commission (CE) N°1488/94 ainsi que la Directive du Conseil 76/769/CEE et les Directives de la Commission 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE (dans sa version amendée du OJ L (Journal officiel de l'Union européenne) 396 du 29.05.2007 page 3 avec plus amples rectifications et avenants).
Réglementations nationales	Donnée inconnue.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	See attached SUMI or GEIS document, if applicable.

SECTION 16: Autres informations

Références	Donnée inconnue.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange	Donnée inconnue.
Date d'émission	le 15-09-10
Informations de révision	Aucun(e)(s).
Informations de formation	Donnée inconnue.

Avis de non-responsabilité Cette fiche technique de sécurité est fournie à titre gratuit aux clients de HP. Les données sont les dernières données en possession de HP au moment de la préparation de ce document et elles sont considérées comme exactes. Elles ne doivent pas être interprétées comme une garantie des propriétés spécifiques des produits décrits ni de leur aptitude à une application particulière. Ce document a été préparé conformément aux exigences de la juridiction indiquée en section 1 ci-dessus et peut ne pas correspondre aux spécifications règlementaires d'autres pays.

Informations du fabricant HP Inc.
1501 Page Mill Road
Palo Alto, CA 94304-1112 US
Direct 1-650-857-5020

Explication des abréviations

ACGIH (États-Unis)	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
CAS	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (SuperFund Act, Loi U.S. de 1980 sur la responsabilité environnementale et la remédiation)
CFR	Code de Réglementation Fédérale
COC	Cleveland coupe ouverte
Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)	Ministère des Transports
EPCRA	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
IARC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut National pour la Santé et la Sécurité du Travail)
NTP	Programme National de Toxicologie
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la Santé et de la Sécurité du Travail)
PEL	Limite d'Exposition Admise
RCRA	Loi pour la Conservation et la Récupération des Ressources
REC	Recommandé
REL	Limite d'Exposition Recommandée
SARA	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
VLCT	Limite d'exposition à court terme
TCLP : <value>	Toxicity Characteristics Leaching Procedure (Caractéristiques de Toxicité Procédure de Lixiviation)
VIe	Seuil Limite
TSCA	Loi sur la Réglementation des Substances Toxiques
COV	Composés Organiques Volatils

Liste des abréviations Donnée inconnue.

Safe Use of Mixture Information (SUMI)

Consignes d'utilisation sûre des informations sur les mélanges (SUMI)

Encre à base d'eau: WB01 *French*

Clause de non-responsabilité

Ces consignes d'utilisation constituent un document générique visant à indiquer les conditions d'utilisation sûre d'un produit en réponse à l'obligation REACH. Ce document porte uniquement sur les conditions d'utilisation sûre et n'est pas spécifique à un produit. En ajoutant ces consignes d'utilisation à la fiche de sécurité d'un produit spécifique, l'importateur/le formulateur déclare que le mélange peut être utilisé en toute sécurité en suivant les instructions ci-dessous. Conformément à la loi sur l'hygiène et la sécurité au travail, l'employeur garde la responsabilité de communiquer les informations d'utilisation appropriées aux employés. Lors de l'élaboration des consignes en milieu professionnel pour les employés, les fiches de consignes d'utilisation doivent toujours être étudiées en même temps que la fiche de sécurité et l'étiquette du produit. Les valeurs de la dose dérivée sans effet (DNEL) et de la concentration prévisible sans effet (PNEC) des substances dérivées de l'évaluation de sécurité chimique (CSA) seront indiquées en section 8 de la fiche de sécurité.
Le(s) numéro(s) d'enregistrement REACH, le cas échéant, complète(nt) la fiche de sécurité étendue d'un produit.

Conditions de fonctionnement

Durée maximale	Jusqu'à 8 heures par jour
Fréquence de l'exposition	< 240 jours par an
Conditions de traitement	Couvre l'utilisation à des températures ambiantes. Une ventilation adéquate doit être prévue dans les zones où l'impression est effectuée. La norme ANSI/ASHRAE 62.1-2013 fournit des lignes directrices pour assurer une qualité de l'air acceptable dans l'espace de travail. Éviter tout contact direct. Nettoyage régulier de l'équipement et de la zone de travail. Une supervision doit être assurée pour vérifier que les mesures de gestion des risques sont implémentées et correctement appliquées, et que les conditions de fonctionnement sont bien suivies.

Mesures de gestion des risques

Conditions et mesures relatives aux équipements de protection individuelle et à l'évaluation de l'hygiène et de la sécurité	Porter des lunettes de sécurité munies de protections latérales (ou des lunettes de protection), en cas de risque de projection. Porter des gants résistants aux agents chimiques : Voir la section 8 de la fiche de sécurité. Porter des vêtements appropriés résistants aux agents chimiques. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un équipement de protection respiratoire. La mise en place d'une fontaine de lavage oculaire et de douches d'urgence est recommandée. Éviter de respirer les vapeurs/brumes. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Les employés doivent être formés à l'utilisation et à l'entretien appropriés de tous les équipements de protection individuelle

Conseils de bonnes pratiques

Utiliser les équipements de protection individuelle selon les besoins.
Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité en environnement professionnel.
Utiliser uniquement avec une ventilation suffisante.
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.
Conserver à température ambiante.

Mesures environnementales

Ne pas laisser ce matériau s'écouler dans les égouts/réseaux d'approvisionnement en eau.
Éliminer les déchets conformément aux règlements environnementaux locaux, fédéraux et provinciaux.
Assurer la collecte et l'élimination des déchets à travers un prestataire dûment licencié.

Utiliser des descripteurs

IS-Utilisation dans les sites industriels
PW-Large utilisation par les professionnels
SU7-Supports d'impression et de reproduction
PC18-encres et toners
PROC1-production chimique ou de raffinerie en procédure fermée sans risque d'exposition ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes.
PROC2-production chimique ou de raffinerie en procédure continue fermée avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC3-Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en procédures par lots fermées avec risques occasionnels d'exposition contrôlés ou procédures présentant des conditions de confinement équivalentes
PROC8a-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations non dédiées
PROC8b-transfert de substance ou mélange (chargement et déchargement) dans des installations dédiées
ERC5-Utilisation dans un site industriel menant à une inclusion dans ou sur l'article
ERC8c-Utilisation généralisée conduisant à une inclusion dans ou sur l'article (en intérieur)

Informations supplémentaires sur la composition des produits

Dans la section 2 de la fiche de sécurité ainsi que sur l'étiquette, la classification du mélange est fournie.
La plupart des encres à base d'eau sont « non classées ».
La classification du mélange est basé sur chaque ingrédient qui la compose et sur sa concentration.
Tous les ingrédients qui contribuent à la classification sont énoncés dans la section 3 de la fiche de sécurité.
Les valeurs limites pertinentes des ingrédients à partir desquels l'évaluation de l'exposition est basée sont indiquées dans la section 8 de la fiche de sécurité.
Le produit peut contenir des ingrédients ayant un effet sensibilisant pouvant causer des réactions allergiques à certaines personnes.
La section 2 de la fiche de sécurité indique ces ingrédients le cas échéant.